

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE

VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA RÉGION DE SAULT

Date de la convocation :
12 décembre 2024

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	14	17

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Henri BONNEFOY, Serge CAPDEGELLE, Johan CONSTANTIN (suppléant), Cyril FALQUES, Maurice FORNO, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Agnès AUBERT, Corinne BOUYSSOU, Sébastien BRUN, Mireille DELMAS-BELLON remplacée par son suppléant Johan CONSTANTIN, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pierre LOUIS

Étaient absents non excusés : Estelle FAGOT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoir : Agnès AUBERT à Elisabeth SIGNORET
Sébastien BRUN à Martine SALVAGNO
Michelle FRANCOIS à Henri BONNEFOY
Pierre LOUIS à Frédéric PASTEL

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : DECISION MODIFICATIVE 6-2024 – AUGMENTATION DE CREDITS AU CHAPITRE 041 – INTEGRATION DES ARTICLES 2031 ET 2033

Le Président explique à l'assemblée délibérante qu'il convient de provisionner le chapitre 041 - opération d'ordre - afin de procéder aux écritures d'intégration des articles 2031 - frais d'études - et 2033 -frais d'insertion - comme ci-après :

INTITULES DE S COMPTES	DEPENSES		RE CETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
OP : OPERATIONS FINANCIERES		48 000,00		48 000,00
Frais d'études	2031(041)	46 500,00	2031(041)	46 500,00
Frais d'études	2033(041)	1 500,00	2033(041)	1 500,00
Frais d'insertion				
Frais d'insertion				
TOTAUX E GAUX - INVE STISSEMENT		48 000,00		48 000,00

LE COMITE SYNDICAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser les écritures comptables telles que définies dans le tableau susvisé.
- **DE DIRE** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au comptable du Centre des Finances Publiques de Monteux, et peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication devant le tribunal administratif de Nîmes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

